**Championnat de Franche-Comté des Jeunes**

**18 et 19 février 2017**

**39570 Montmorot (Lons)**

1.

**Horaires :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Samedi 18 fevrier : | **Contrôle des licences** | 09 H 45 -10 H 45 |
| Ronde 1 : | 11 H 00 |
| Ronde 2 : | 14 H 30 |
| Ronde 3 : | 17 H 00 |
| Dimanche 19 fevrier : | Ronde 4 : | 08 H 30 |
| Ronde 5 :  | 11 H 00 |
| Ronde 6 : | 14 H 30 |
| **Cérémonie de clôture** | **17 H 00** |

**Règlement Technique**

**Introduction :** *toute difficulté non prévue par le présent règlement ou touchant à son interprétation sera tranchée sur le champ par la Commission d'organisation en premier et dernier ressort (hormis tout problème relevant de la compétence exclusive de l'arbitre).*

**Article 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES**

* 1. **Organisation**

Les championnats de Franche-Comté Individuels Jeunes se dérouleront au lycée agricole (avenue Edgar Faure) de Montmorot les **18 et 19 février 2017**. La compétition est homologuée par la Fédération Française des Échecs (FFE), sous les Numéros :

|  |  |
| --- | --- |
| Petits-poussins :  | Petites-poussines : |
| Poussins : | Poussines : |
| Pupilles : | Pupillettes : |
| Benjamins : | Benjamines : |
| Minimes : | Minimettes : |
| Cadets :  | Cadettes :  |
| Juniors : | Juniorettes : |

La Commission d'organisation est composée du Président de la Ligue de Franche-Comté, de l’arbitre principal et du Président du club organisateur, à défaut du représentant de chacun d’eux.

***1.2. Participation***

Peuvent participer ; les joueurs licenciés A dans un club de la Ligue de Franche-Comté. Ces joueurs doivent appartenir à l’une des 14 catégories jeunes de la FFE et être qualifiés par les CDJE du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône ou du Territoire-de-Belfort, ou encore être qualifiés d'office.

***1.3. Catégories***

Le championnat se déroule pour les filles et garçons dans toutes les catégories jeunes.

***1.4. Nombre de rondes et système d'appariement***

Les Championnats se jouent en tournoi de six rondes. En fonction du nombre de jeunes ; le nombre de rondes sera adapté en accord avec la commission d’organisation.

Le système d'appariement est fonction du nombre de joueurs inscrits et pointés le jour du tournoi. Si une catégorie comporte moins de 5 joueurs, un recoupement avec la catégorie de la même tranche d'âge et du sexe opposé peut être envisagé pour former un tournoi toutes rondes. Dans ce cas seul le résultat entre match du même sexe sera pris en compte.

La liste définitive des tournois doit être déterminée conjointement par la commission d’organisation et doit être affiché au plus tard 15 minutes avant le début de la compétition.

***1.5. Titres de Champions***

Les titres de Champion de Franche-Comté sont attribués au 1er de chaque tournoi ou, dans le cas d'un tournoi recoupant plusieurs catégories, au 1er de chaque catégorie.

Les champions de l'année "n" se qualifient directement pour le Championnat de Franche-Comté "n+1" de leur future catégorie à condition d'être licenciés en Franche-Comté au cours de la saison "n+1". Ils pourront néanmoins participer au Championnat départemental de la saison "n+1" sans prendre de place qualificative.

***1.6. Open***

Un tournoi Open est ouvert aux jeunes joueurs Francs-Comtois non qualifiés pour les championnats de Franche-Comté Jeunes. Il se déroule dans les mêmes conditions (lieu, dates, horaires, cadence, nombre de rondes) que les tournois des championnats de Franche-Comté Jeunes.

**Article 2. PARTICIPATION**

***2.1. Qualification***

Les Championnats de Franche-Comté Cadettes, Cadets, Juniors Filles et Juniors sont ouverts à tout joueur appartenant à la catégorie d’âge en question. Les autres championnats de Franche-Comté (PPO, POU, PUP, BEN, MIN) sont réservés aux joueurs qui se sont qualifiés par les phases départementales.

Le nombre de qualifiés par département et par catégorie est de :

|  |  |
| --- | --- |
| Doubs : 5 joueurs | Jura : 6 joueurs |
| Haute-Saône : 3 joueurs | Territoire de Belfort : 4 joueurs |

Les joueurs qualifiés d'office aux Championnats de France Jeunes sont qualifiés d'office aux Championnats de Franche-Comté Jeunes de la même catégorie. Par conséquent, ils ne prennent pas de place qualificative aux championnats départementaux.

Les participants devront se présenter au pointage dans un délai de 30 minutes minimum avant le début des championnats.

***2.2. Droits d’inscription***

Les droits d'inscription pour tous les Championnats et l'Open s'élèvent à **5 €** par joueur. Ces droits reviennent au club organisateur.

**Article 3 : REPÊCHAGES**

En cas de désistement d’un joueur qualifié, le repêchage doit être privilégié. Un joueur sera remplacé par un autre joueur issu du championnat départemental correspondant. Les repêchages ne pourront s’effectuer au-delà de 2 joueurs par département.

**Article 4 : TOURNOIS**

***4.1. Règles et Cadence***

Les tournois sont joués suivant les règles de la FIDE à la cadence de 50 minutes pour toute la partie avec ajout de temps de 10 secondes par coup, pour toutes les catégories ainsi que pour l'open.

**La nulle par consentement mutuel est interdite !**

***4.2. Classement***

Le classement est établi d’abord au nombre de points. Pour l’attribution des titres de Champion de Franche-Comté et des places qualificatives au Championnat de France, les départages sont les suivants :

Pour le "Système Suisse" :

1. Le Buchholz tronqué
2. Le Buchholz
3. La performance.

Pour les "Toutes rondes" :

1. Le Sonneborn-Berger
2. Le nombre de victoires
3. le résultat de la partie des *ex æquo*

***4.3. Matchs de départage***

Par cohérence avec le règlement du Championnat de France Jeunes, il n’a y pas de match de départage. La grille américaine servira pour établir le classement final.

***4.4. Cérémonie de clôture***

La cérémonie de clôture et la remise des prix auront lieu à 17h00. Les lauréats qui ne se présenteront pas à la cérémonie renonceront à leur récompense. Cependant, leur qualification est conservée.

Une coupe sera remi au trois premiers de chaque catégorie, une médaille souvenir et/ou un diplôme à chacun.

**Article 5 : ARBITRAGE**

***5.1. Choix des Arbitres***

L’arbitre principal est Olivier Minaud AF. Il sera assisté d’arbitres

***5.2. Réclamation***

Toute réclamation quant aux décisions des arbitres et/ou organisateurs doit être adressée directement à la Commission d'Appel dont la composition sera affichée sur place. En cas de contestation de la décision d'un arbitre, la partie concernée doit être menée à son terme si le joueur souhaite poser une réclamation écrite *a posteriori*.

**Article 6 : PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2016**

Le nombre de places qualificatives pour les Championnats de France des Jeunes 2016 est le suivant :

* 3 petites poussines et 2 petits-poussins
* 2 poussines et 2 poussins
* 2 pupillettes et 2 pupilles
* 2 benjamines et 2 benjamins
* 2 minime fille et 2 minimes garçon

**Article 7 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

***7.1. Comportement des joueurs et des accompagnateurs***

* Il est interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments.
* Les analyses sont interdites dans la salle de jeu (une salle est prévue à cet effet). Il est interdit aux joueurs d'aller en salle d'analyse pendant leur partie.
* La vente de littérature échiquéenne est interdite dans la salle de jeu. Elle peut l'être en dehors sous réserve de l'autorisation de l'organisateur.
* Il est recommandé d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte pendant les parties.
* D'une manière générale, les joueurs se doivent d'avoir une attitude convenable et conforme aux prescriptions de la "Charte du Joueur d'Échecs".
* Les parents et accompagnateurs ainsi que les représentants des clubs doivent se tenir hors des salles de jeu pendant les parties.
* Les joueurs, les parents et les accompagnateurs devront respecter les lieux mis à leur disposition. En particulier, il sera absolument interdit de se trouver en toute salle ou tout escalier ne faisant pas partie des locaux affectés à la compétition.
* Tout abandon en cours de tournoi devra être signalé préalablement à l’arbitre principal et justifié à posteriori, sous peine de signalement au Directeur des titres et sanctions de la FFE.
* Tous contrevenants aux prescriptions de la Charte du joueurs d’Echecs ou des règles du jeu, sera exclu au 2ème avertissement oral, et un rapport disciplinaire sera envoyé à la Fédération.

***7.2. Droit à l'image***

Pour la promotion du Jeu d'Échecs, le fait de participer à la compétition autorise l'organisateur, la Ligue de Franche-Comté des Échecs et les médias accrédités à prendre des photos et des images des participants qui renoncent à leur droit à l'image.

**Article 8 : TROPHÉE DU MEILLEUR CLUB**

À l'issue du championnat un classement sera établi prenant en compte les 5 meilleurs résultats obtenus par chaque club dans chaque catégorie sur la base de : 5 points pour une place de premier, 4 points pour une place de second, 3 points pour une place de troisième, 2 points pour une place de quatrième et un point pour une place de cinquième.

**Article 9 : ACCEPTATION DE PARTICIPATION**

L'inscription des joueurs au championnat de Franche-Comté implique l'acceptation du présent règlement. La contestation de ce règlement ou son non-respect implique *de facto* l'exclusion du joueur fautif ou des joueurs du club s'il s'agit de son dirigeant.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Le Président de la Ligue |  | L’Organisateur  |